



LE DÉPARTEMENT

2025-EHPAD PRET-001

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES
PERSONNES HANDICAPEES

ARRÊTÉ RECTIFICATIF

**portant attribution d'une participation financière du Département
pour travaux d'humanisation, de construction, d'extension d'établissements d'hébergement
pour personnes âgées – Programme 2011**

EHPAD « La Monférine » à BARBY
Restructuration de 43 lits d'EHPAD

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU La délibération du 14 mai 2001 modifiée le 2 mai 2002 par laquelle le Conseil général a arrêté les modalités de sa participation au titre des travaux d'humanisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées ;
- VU La délibération du 31 janvier 2011 par laquelle le Conseil départemental a arrêté le budget départemental et le programme départemental en faveur des établissements pour personnes âgées pour 2011 ;
- VU La délibération du 5 décembre 2011, par laquelle la Commission permanente a fixé la participation financière ;
- VU L'arrêté du 5 novembre 2012 portant attribution d'une participation financière du Département ;
- VU L'arrêté rectificatif du 10 novembre 2015 portant attribution d'une participation financière du Département ;
- VU L'arrêté rectificatif du 19 septembre 2017 portant attribution d'une participation financière du Département ;
- VU Les demandes de l'OPAC de Savoie par courriel du 18 mai 2020, du 19 avril 2021, du 4 avril 2022, du 7 avril 2023, du 6 mai 2024 et du 22 avril 2025, sollicitant la prorogation du délai de validité de l'arrêté de subvention ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250521-EHPAD-01-AR
Date de réception préfecture : 21/05/2025

SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

ARRÊTE

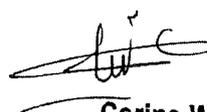
Article 1 - La validité de la subvention est prorogée d'un an, soit jusqu'au 5 mai 2026.

Article 2 - Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, monsieur le Directeur général de l'OPAC de Savoie, monsieur le Payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CHAMBÉRY, le 20 MAI 2025

Le Président,

 Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée
Corine WOLFF

21 MAI 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

